

03

Rôles des élus dans le Conseil de la Vie Sociale

Fiche technique**Secteurs**

Tous secteurs

Public

Travailleurs en ESAT

Durée

4 jours

Organisme de formation

☞ Axe Formation Insertion

Lieux & dates☞ **Groupe 1****Drôme (26) / session annulée**☞ **Groupe 2****La Loire (42)**

Les 2 & 3 juin 2022

+ Les 16 & 17 juin 2022

☞ **Groupe 3****Puy de Dôme (63)**

Les 7 & 8 sep. 2022

+ Les 21 & 22 sep. 2022

☞ **Groupe 4****Rhône (69) - Session annulée**☞ **Groupe 5****La Savoie (73)**

Les 28 & 29 nov. 2022

+ Les 12 & 13 déc. 2022

Interlocuteur Opcos Santé**Sarah Laborde-Garcia**[sarah.labordegarcia@opco-](mailto:sarah.labordegarcia@opco-sante.fr)[sante.fr](mailto:sarah.labordegarcia@opco-sante.fr)

04 72 07 36 86

Interlocuteur OFaxeformation@orange.fr

01 42 61 32 46

Contexte

La Loi pour l'égalité des droits et des chances du 11 février 2005, entend consacrer la citoyenneté des personnes handicapées, en cohérence avec la Loi du 02 janvier 2002. La première étape de cette citoyenneté passe par la connaissance et la compréhension des droits et devoirs de la personne handicapée au sein de la société française et de ses déclinaisons opérationnelles. Le conseil de la vie sociale est un lieu privilégié pour que chaque travailleur élu, puisse jouir pleinement de son rôle de citoyen. Sans une formation appropriée, les élus au conseil de la vie sociale, peuvent se sentir dépasser dans leurs nouvelles fonctions et ne pas réussir à assumer pleinement le rôle que leurs électeurs leur ont donné. Il est important que les élus du CVS puissent représenter au mieux les voix et les revendications des usagers afin que le conseil de la vie sociale représente un lieu privilégié d'échanges, de dialogues, de consultations et de résolutions des difficultés.

Objectifs

- ☞ Connaître les droits et devoirs issus des lois 2002 et 2005
- ☞ Acquérir les notions de citoyenneté et de représentation
- ☞ Connaître le fonctionnement du Conseil de la Vie Sociale et son lien avec les autres instances représentatives de l'établissement
- ☞ Définir les responsabilités, le rôle et les attributions des élus du Conseil de la Vie Sociale
- ☞ Apprendre à recueillir la parole des usagers et la porter auprès du CVS
- ☞ Préparer ses interventions et pouvoir argumenter les propositions dont on est porteur
- ☞ Savoir écouter et prendre la parole lors de la réunion du CVS
- ☞ Savoir faire un retour auprès des usagers des propos tenus lors du CVS et être en capacité d'expliquer les réponses apportées par la direction de l'établissement aux questions posées.

Prérequis**ATTENTION...**

Avant toute pré-inscription merci de lire attentivement les « Conditions d'accès & Modalités de prise en charge ».

Travailleurs en situation de handicap en ESAT, membres du Conseil de la Vie Sociale ou souhaitant le devenir.

Contenu**Le cadre légal du Conseil de la Vie Sociale ?**

- ☞ Approche du rôle et des attributions du CVS dans le cadre de la Loi 2002-2
- ☞ Enjeux du CVS concernant la vie interne de l'établissement
- ☞ Les différents domaines de compétence du CVS

Pratique du rôle de représentant élu des usagers

- ➡ Le recueil, le tri, l'organisation et la retranscription des demandes émanant de ses collègues

Préparation du CVS

- ➡ Préparer le CVS avec les autres usagers et préparer son intervention (argumentation, communication, confiance en soi, etc.)

Le Conseil de la Vie Sociale

- ➡ Répartition des rôles entre les différentes instances présentes au CVS
- ➡ Travailler la prise de parole en public
- ➡ Connaître les bases de la prise de note des propos tenus lors du CVS

Retours de la réunion du CVS

- ➡ Rédiger un compte-rendu de la réunion
- ➡ Afficher, diffuser les réponses apportées aux demandes/questions émanant des usagers